



Cità di L'Isola

CUNSIGLIU MUNICIPALE

13/01/2025

1. DÉMISSIONS DE CONSEILLERS MUNICIPAUX ET MODIFICATION DU TABLEAU

- Démission collective de 4 élus d'opposition du groupe Lisula Sempre (Jean-Pierre SANTINI, Marie-Laure CROCE-GUIDONI, Jean-Stéphane ALLEGRINI-SIMONETTI et Alexandre ASSAINTE), laissant place à 4 nouveaux membres.
- Nouveaux conseillers : **Martine Guidoni, Paul Antoine Francisci, Virginie Paolacci et Jean-Louis Patel.**
- Cette réorganisation devrait apporter un nouvel élan constructif aux travaux du conseil municipal.

2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- Révision de l'acte constitutif des parcs de stationnement.
- Faciliter les encaissements grâce à des modes de paiement diversifiés.
- Optimiser la gestion avec des plafonds d'avance adaptés.
- **Modernisation de la gestion des parkings**, permettant une meilleure expérience pour les usagers tout en renforçant la transparence financière.



3. CONVENTION POUR LA STÉRILISATION DES CHATS LIBRES (2025)

- Partenariat : Renouvellement avec la **Fondation 30 Millions d'Amis** pour le contrôle des populations félines.
- Actions prévues : Stérilisation et identification de 60 chats libres.
- Coût : **3 300 €**, pris en charge à 50 % par la commune.
- Cette action vise à limiter les nuisances, préserver la tranquillité publique et assurer le bien-être animal tout en valorisant une cohabitation harmonieuse.

4. INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES (2025)

- Concerne : Les églises de l'Immaculée Conception et de la Miséricorde.
- Montant : **503,42 €**, attribué au Père Léon pour son travail de surveillance et d'entretien.
- Ce soutien contribue à la préservation du patrimoine religieux communal, tout en rendant ces lieux accessibles et accueillants pour les fidèles et visiteurs.

5. BUDGET PRINCIPAL 2024 : DÉCISION MODIFICATIVE N°5

- Ajustement du budget principal pour intégrer des recettes supplémentaires et adapter les dépenses.
- Ces ajustements garantissent une gestion rigoureuse et adaptée aux besoins immédiats de la commune, permettant de conclure l'exercice 2024 sur des bases solides.

6. BUDGET ANNEXE SPIC PARCS DE STATIONNEMENT 2024 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

- Hausse des recettes liée à une fréquentation accrue des parkings municipaux.
- Utilisation des fonds : Maintenance des équipements (caisses automatiques) et couverture des coûts énergétiques et d'entretien.
- Assurer un service fluide et performant pour les utilisateurs tout en renforçant la fiabilité des infrastructures.

7. BUDGET ANNEXE SPIC PORT DE PLAISANCE 2024 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

- Forte fréquentation du port entraînant des recettes supplémentaires.
- Utilisation des fonds :
 - Entretien des infrastructures.
 - Amélioration des équipements d'accueil pour plaisanciers.
- Renforcer l'attractivité du port et répondre aux exigences croissantes des utilisateurs dans une logique d'amélioration continue.

8. BUDGET ANNEXE SPIC PORT DE PLAISANCE 2025 : OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS

- Montant : 25 % des investissements de 2024 mobilisés en 2025.

Objectifs :

- Lancer les travaux d'amélioration des infrastructures dès le début d'année.
- Préparer les équipements pour la saison estivale.

Cette mesure permet une continuité dans la modernisation du port, essentielle pour soutenir l'activité touristique et nautique.

9. TRAVAUX DE MODIFICATION DU SYSTÈME DE MOUILLAGE (ZMEL)

- **Projet : Passage à un système de mouillage en embossage pour la zone ZMEL.**
- **Coût : 404 441,17 € HT**, financés à 80 % par l'État et 20 % par autofinancement.
- Résultats attendus :
 - Capacité d'accueil accrue (de 30 à 92 places).
 - Sécurisation et organisation améliorées des espaces maritimes.
-
- Ce projet optimise l'accueil des plaisanciers tout en respectant l'environnement maritime.



10. CERTIFICATION « PORTS PROPRES » : TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX

- Objectifs : Obtenir la certification “**Ports Propres**” grâce à des aménagements écologiques.

Travaux prévus :

- Aire de carénage avec traitement des eaux usées.
- Tri sélectif et gestion des déchets toxiques.
- Modernisation de la capitainerie avec une vigie renforcée.
- Coût : **607 495,52 € HT** (46 % ATC, 34 % État, 20 % régie).
- Ce projet améliore l’image du port en conciliant développement économique et préservation des écosystèmes.

11. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS COMMUNAUX

- Mise à jour des cycles de travail pour mieux répondre aux besoins des services.

Principal ajustement :

- Services scolaires : temps de travail annualisé en raison de l'adaptation au calendrier scolaire

12. CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

- Durée : 6 mois, 35 heures/semaine.
- Un agent est parti assurer le remplacement d'une ATSEM pour assurer la continuité de service en raison des récents évènements ainsi il s'agit de le remplacer dans son service actuel (**pas d'augmentation d'effectif**)

13. MODIFICATION DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE DU PORT

- Modification : Augmentation du temps de travail de 7h à 21h par semaine.
- Objectif : Répondre aux besoins croissants de gestion et de coordination.
- Renforcement de la direction pour mieux encadrer les activités du port.

14-21. CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR 2025

- Secteurs concernés : Voirie, espaces verts, ASVP, port de plaisance, parkings.
- Durée des contrats : Entre 2 et 8 mois selon les besoins.
- Utilisation : Renfort en période estivale pour maintenir les services essentiels.
- Ces postes garantissent un service public optimal et soutiennent l'activité touristique.

22. QUESTIONS DIVERSES

3 questions diverses ont été posées par le conseiller municipal libre Pierre François Bascoul :

Pourquoi le rapport de la Chambre Régionale des Comptes n'est toujours pas connu et soumis au Conseil Municipal ?

Réponse : **Programmation de sa présentation au prochain conseil.**

Quels sont les travaux effectués actuellement au COSEC ?

Réponse : **Prévus pour l'été 2025 après validation des subventions.**

Comment l'arrêté de prolongation du marché de Noël peut-il être signé par Madame le Maire le 26 décembre et avoir été publié en Sous-Préfecture le 25 décembre ?

Réponse : **Réactivité des services municipaux saluée pour la gestion administrative durant les fêtes.**



Cità di L'Isola

CUNSIGLIU MUNICIPALE

La séance est levée